

Décision n° 2025-14 du 10/03/2025 - Nomination des membres du Conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE

La Directrice générale de l'ANSM et le Directeur général de la Cnam ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L.221-1 à L.221-5 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt Scientifique EPI-PHARE du 20 décembre 2018 et son avenant n°2 du 10 décembre 2024 ;

Décident

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil scientifique du Groupement d'intérêt Scientifique EPI-PHARE, jusqu'au 31 décembre 2027 :

- Monsieur BEGAUD Bernard
- Madame COSTAGLIOLA Dominique
- Monsieur DESENCLOS Jean-Claude
- Monsieur ELBAZ Alexis
- Monsieur LAPORTE Joan-Ramon
- Madame MICALLEF Joëlle
- Monsieur MONTASTRUC Jean-Louis
- Madame SIDORKIEWICZ Stéphanie
- Madame TUBERT-BITTER Pascale

Article 2

Monsieur BEGAUD Bernard est nommé Président du Conseil scientifique du Groupement d'Intérêt Scientifique EPI-PHARE.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, et de la Caisse nationale d'assurance maladie.

Fait le 10 mars 2025

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice Générale de l'ANSM

Thomas FATÔME
Directeur Général de la Cnam

